



Garde d'enfant dont les parents sont dans le coma

Par **lyse**, le **30/06/2008** à **21:16**

bonjour rnle frère de mon petit copain vient d'avoir un grave accident avec son amie leur vie est en grave danger et depuis qu'ils sont à l'hôpital je m'occupe de leur petit garçon de 9 mois, il s'est habitué à moi et je voulais savoir en cas de décès de ces parents quels sont mes droits et les possibilités pour cet enfant ainsi que les démarches possibles à faire pour le bien de cet enfant??rnmerci de votre réponse

Par **sozzo**, le **30/06/2008** à **22:51**

Bonsoir,rnrnLe souci qui se passe dans votre histoire, c'est que vous n'avez aucun lien de parenté avec ce petit bout de chou de 9 mois (désolé) à part être la petite copine de son oncle, si les parents viennent à décéder, le juge responsable de son dossier cherchera dans les alentours de ce petit bonhomme (grand-parents, oncles, tante ...du côté paternel ou maternel) ou s'il n'y en a pas pour l'élever, il peut décider de le placer. Je sais que l'on s'attache vite à ses petits bouts et son oncle, qu'en pense t'il ? Et les parents ont peut être fait un testament pour confier leur enfant à une certaine personne (tuteur) en cas de décès ?rnrnEn attente de vous lire

Par **Tisuisse**, le **01/07/2008** à **08:21**

Autre possibilité : mariez-vous avec votre copain et vous deviendrez officiellement la tante de

ce bébé et, à ce titre, en l'absence de disposition testamentaire des parents, vous pourriez (c'est du conditionnel, pas une certitude) avoir plus de chance de le garder et de l'élever.